

Sénégal - Recensement de la commune mixte de Diourbel (1951)

Service de la statistique générale - Haut-Commissariat de l'Afrique occidentale française

Rapport généré le: August 17, 2017

Vous pouvez consulter notre catalogue de données sur: <https://nada.web.ined.fr/index.php>

Aperçu

Identification

ID
SEN-ANSD-REC-DIOURBEL-1951

Aperçu

RéSUMÉ

Le recensement de la commune mixte de Diourbel s'inscrit dans le cadre du recensement de la population autochtone des centres urbains d'AOF qui prend place dans le programme d'études démographiques des pays d'Outre Mer, préconisé par la loi du 02/08/1950. En 1951, les pouvoirs publics en AOF ont ainsi lancé l'exécution de recensements dans les centres urbains. Deux circulaires, l'une du Haut Commissaire de l'AOF (avril 1951), l'autre du Ministère de la France d'Outre-Mer (août 1951), ont posé le principe du recensement de la population autochtone des centres urbains et de son renouvellement tous les cinq ans. Les prescriptions du Haut Commissaire laissaient aux Gouverneurs des différents territoires le choix des villes à recenser, tout en recommandant de faire porter l'opération sur les centres les plus importants et d'en limiter le champ à l'agglomération proprement dite à l'exclusion des villages voisins. L'exécution de tels recensements était une nouveauté et exigeait une préparation minutieuse comprenant l'établissement de plans ou photographies aériennes, le découpage de la ville en districts et en îlots, la propagande auprès des diverses autorités, le recrutement et la formation d'agents recenseurs et de contrôleurs autochtones, l'étude des cas particuliers (collectivités pouvant se recenser elles-mêmes, etc.).

Le questionnaire utilisé, du type familial, s'appliquait à l'ensemble des personnes habitant dans le même "carré" ou groupe d'habitations encloses à l'intérieur d'une "tapade" ou d'un mur. Il comprenait deux parties : l'une, relative aux constructions, comportait des indications sur la nature de celles-ci et sur le nombre d'habitants par habitation ; l'autre avait trait aux habitants et prévoyait, pour chaque personne individuellement, l'inscription du sexe, du groupe d'âge, de la profession, du groupe ethnique et, éventuellement du caractère exceptionnel de la présence ou de l'absence du carré. C'est ainsi que des recensements de centres urbains ont été exécutés au Sénégal, à Diourbel (3 au 20 décembre 1951), à Ziguinchor (10 au 30 Décembre 1951), à Thiès (Mars-Avril 1953) et à St-Louis (Mars-Avril 1954). Au Sénégal, le centre de Diourbel a donc été recensé en premier en décembre 1951. Ces recensements, surtout les deux premiers, sont les premières tentatives d'investigation démographique directe et sont donc empreints d'un caractère expérimental marqué. Pour le recensement, l'agglomération de Diourbel a été divisée en quatre quartiers (et les résultats sont fournis selon ce découpage), dont chacun a été subdivisé en secteurs et en îlots comprenant un certain nombre de carrés. Les agents recenseurs responsables de plusieurs îlots détenaient, comme pour le recensement de Thiès de 1953, des cahiers à feuilles toutes semblables sur lesquelles se trouvaient, comme indiqué ci-dessus, deux tableaux, l'un pour les habitations et l'autre pour les habitants :

- pour relever les renseignements sur l'habitat, un tableau pour chaque "carré" où l'enquêteur devait inscrire le nombre d'habitants selon la nature des constructions : en maçonnerie, en bords et/ou tôle, paillotes, banco ou autres. - un tableau de ménage, très simple, où, pour chaque habitant, l'enquêteur devait noter : le sexe, l'âge (moins de 1- ans, de 1 à 13 ans et 14 ans plus), la profession, la race, la religion, et la possession ou non d'une carte d'identité et d'une carte d'électeur.

- un premier tableau sur lequel était relevé les renseignements sur l'habitat : pour chaque "carré", l'enquêteur devait inscrire le nombre d'habitants selon la nature des constructions : en maçonnerie, en bords et/ou tôle, paillotes, banco ou autres.

- un second tableau de ménage, très simple, où, pour chaque habitant, l'enquêteur devait noter : le sexe, l'âge (moins de 1- ans, de 1 à 13 ans, et 14 ans et plus), la profession, la race, la religion, et la possession ou non d'une carte d'identité et d'une carte d'électeur.

En principe, une feuille devait être remplie pour chaque carré. Les agents recenseurs allaient de carré en carré, interrogeant individuellement les habitants. 14.000 personnes ont été ainsi recensées (auxquelles il faut ajouter à peu près 500 Européens et assimilés, dont 300 Libano-Syriens).

TYPE DE DONNÉES

Données de recensement / énumération [cen]

UNITÉS D'ANALYSE

Individus

KEYWORDS

Recensement de population

Couverture

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Commune mixte de Diourbel

UNIVERS

Population africaine, à l'exception donc des européens

Producteurs et sponsors

INVESTIGATEUR PRINCIPAL

Nom	Affiliation
Service de la statistique générale	Haut-Commissariat de l'Afrique occidentale française

AUTRE(S) PRODUCTEUR(S)

Nom	Affiliation	Rôle

Production des métadonnées

MÉTADONNÉES PRODUITES PAR

Nom	Abbréviation	Affiliation	Rôle
Sylvain Bijimina Luadia	CEPED	Centre Population et développement (France)	Création DDI
Francis Gendreau		Consultant	Création DDI
Dominique Diguët	INED	Institut national d'études démographiques (France)	Révision DDI

DATE DE LA PRODUCTION DES MÉTADONNÉES

2017-08-17

VERSION DU DOCUMENT DDI

version Demostaf d'après la version Ireda

ID DU DOCUMENT DDI

SEN-ANSD-REC-DIOURBEL-1951

Echantillonnage

Méthode d'échantillonnage

Sans objet - opération exhaustive

Questionnaires

No content available

Collecte des données

Dates de la collecte des données

Début	Fin	Cycle
1951-12-03	1951-12-20	N/A

Traitements des données

No content available

Evaluation des données

No content available